



### Le lac de Lorlanges, un espace naturel sensible

Le lac de Lorlanges a été recensé en tant qu'Espace Naturel Sensible, une démarche portée par le Conseil général de la Haute-Loire. Une convention de gestion a été passée entre la commune de Lorlanges et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne), afin de gérer au mieux cet espace et préserver la qualité de la biodiversité qui le caractérise.

*Le lac de Lorlanges, qui à l'inverse de ceux d'Espalem, n'est pas en eau toute l'année*



Photo : SNC Les carrières de Blanchon

### Un comité de pilotage pour orienter la gestion du site

Le comité de pilotage du site est composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des activités socio-professionnelles (agriculture, carrières...), des activités de loisirs (chasse, pêche, tourisme) et des associations liées à l'environnement. Chaque année, le comité de pilotage du site se réunit afin de faire le point sur les actions en cours et à venir. C'est également l'occasion de faire part d'interrogations ou de propositions concernant la gestion du site, tout en mettant en relation les différentes activités humaines.

*L'agriculture, une activité nécessaire pour le maintien de l'ouverture des habitats naturels*



### Petit glossaire

#### Habitat ou espèce d'intérêt communautaire

Qui présente un intérêt avéré en termes de biodiversité, et qui est inscrit dans les annexes 1 et 2 de la directive européenne « Habitats-faune-flore ».

#### Eutrophisation

Apport excessif de nutriments (azote et phosphore notamment) sur un milieu, ce qui modifie la structure de la végétation en favorisant le développement de certaines espèces au détriment d'autres.

### Pour toute interrogation, ou demande d'informations :

SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
43300 Langeac  
Tél. : 04 71 77 28 30  
Fax : 04 71 77 19 14

Site Internet :  
[www.smat-haut-allier.com](http://www.smat-haut-allier.com)  
Mail : [d.olagnol@haut-allier.com](mailto:d.olagnol@haut-allier.com)



## « Lacs d'Espalem et de Lorlanges »

### Le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » en quelques mots

Structure porteuse : SMAT du Haut-Allier  
Surface du site : 67 hectares  
• dont Espalem 53 ha  
• dont Lorlanges 14 ha  
Validation du Document d'objectifs : 02/07/2010  
Habitats naturels d'intérêt communautaire : 15,7 ha (23,4 %)

### Le mot du Président

*Les communes d'Espalem et de Lorlanges ont la particularité d'abriter des formations géologiques particulières, les « Lacs de Chaux ». Ces zones humides sont de véritables cœurs de biodiversité, de par la variété des espèces végétales et animales qu'elles hébergent.*

*Nous avons aujourd'hui la chance de posséder ce patrimoine naturel grâce aux pratiques des générations passées. L'objectif de transmettre en bon état ce patrimoine aux générations futures ne peut être atteint qu'à condition de bien le gérer, tout comme notre patrimoine bâti. La démarche Natura 2000 permet de trouver des solutions qui tiennent compte de toutes les activités, dans la concertation et dans le but de garder nos lacs en bon état. Cette lettre vous présente les intérêts du site Natura 2000 ainsi que des mesures proposées pour agir en faveur de la biodiversité. Bonne lecture à tous !*

**Didier SOULIER,**  
Maire de Lorlanges, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges »



# Pourquoi un site Natura 2000 sur Espalem et Lorlanges ?



## Des habitats naturels aux espèces d'intérêt communautaire

Le site des lacs d'Espalem et de Lorlanges abrite plusieurs habitats naturels **d'intérêt communautaire\***, en particulier des milieux agropastoraux (Pelouses sèches semi-naturelles, prairies maigres de fauche), et aquatiques (Eaux stagnantes et lacs eutrophes). Ces milieux abritent des cortèges floristiques remarquables, dont le maintien dépend des activités humaines qui y sont pratiquées. On rencontre deux espèces d'intérêt communautaire sur le site : le **Sonneur à ventre jaune** et le **Triton crêté**, qui sont deux amphibiens liés aux zones humides.

- Site Natura 2000
- Périmètre officiel
- Espèces d'intérêt communautaire
- Localisation du Sonneur à ventre jaune
  - ▨ Localisation du triton crêté

## Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

C'est un crapaud de petite taille, de couleur gris verdâtre sur le dessus, jaune orangé et noir sur la face ventrale. Cette couleur assez vive lui permet d'effrayer ses éventuels prédateurs. Il vit dans des milieux humides (mares ou lacs peu profonds, flaques d'eau...) et bocagers (présence de haies), qui lui assurent à la fois des lieux d'abri et des zones de reproduction.

La reproduction a lieu à la fin du printemps (mai-juin) dans les zones aquatiques, donnant naissance à des têtards qui se métamorphosent fin juin – début juillet. Les adultes atteignent leur maturité sexuelle vers trois ans.



Photo : V. Rufray/Biotopie

## Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Il s'agit d'un amphibien d'une longueur de 13 à 17 cm, de couleur grisâtre sur la face dorsale, et orangée sur la face ventrale. Le triton présente une crête dentelée sur son dos, qui se prolonge jusque sur la queue.

Son cycle de vie comprend deux phases : une phase aquatique lors de laquelle il se reproduit, et une phase terrestre, lors de laquelle il vit à l'abri sous des pierres, dans des haies, etc. La reproduction a lieu au printemps, les larves issues des œufs croissent pendant 3 à 4 mois avant de se métamorphoser et de rejoindre la vie terrestre. Le Triton crêté peut vivre plus de 10 ans !

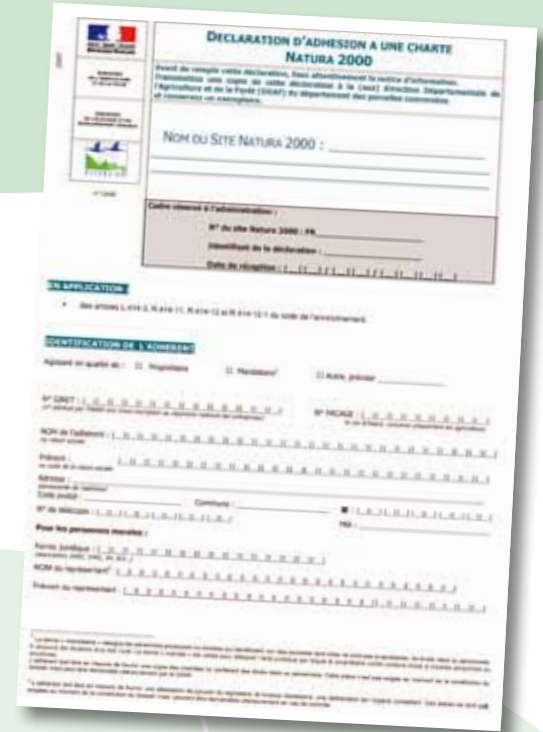
# La contractualisation : un engagement volontaire pour préserver la biodiversité

La démarche Natura 2000 est basée sur le volontariat, dont l'outil est la contractualisation avec les propriétaires et gestionnaires de terrains présentant un ou plusieurs enjeux autour de la biodiversité. Plusieurs modes de contractualisation existent :

## La charte Natura 2000

Toute personne ayant des droits sur une parcelle cadastrale incluse dans un site Natura 2000 peut la signer. Par une série d'engagements au maintien de bonnes pratiques, sans entraîner de surcoût, elle certifie que le signataire adhère à la démarche, en contrepartie d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour le propriétaire.

Il suffit de remplir un **formulaire** (voir ci-contre), de joindre les pièces demandées et d'envoyer le tout à la Direction Départementale des Territoires (contacter préalablement la structure animatrice).



## Exemple d'une mesure agricole sur le site : « Limitation de la fertilisation »

Respect des engagements PHAE 2 (Prime herbagère agro-environnementale)	76 euros/ha/an
Enregistrement des pratiques (tenue d'un cahier)	17 euros/ha/an
Limitation de la fertilisation azotée à 65 unités d'azote / ha	63 euros/ha/an
<b>TOTAL MAE†</b>	<b>156 euros/ha/an</b>

La qualité de l'eau est une condition nécessaire au maintien des amphibiens sur le site. Or une partie des nutriments apportés sur les terres agricoles situées sur le bassin versant des lacs peut se retrouver dans l'eau. La mesure proposée permet de limiter l'**eutrophisation\*** des lacs, habitats privilégiés du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté. Leur conservation est ainsi assurée grâce au maintien d'une bonne qualité de l'eau.

## Les Contrats agricoles (Mesures agro-environnementales territorialisées ou MAE†)

Ils peuvent être engagés par des agriculteurs, sur des surfaces déclarées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). Ces surfaces doivent présenter un enjeu écologique lié aux habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire. L'agriculteur signataire est indemnisé en fonction des surfaces contractualisées, en compensation des pertes induites par l'application d'un cahier des charges. Ces engagements peuvent être contrôlés sur le terrain !



Exemple de haie autour de l'un des lacs d'Espalem

## Les autres contrats Natura 2000

### Contrats « ni agricoles ni forestiers »

Ils peuvent être engagés sur des milieux ouverts non déclarés à la PAC. Le coût de certains investissements liés à la protection d'un habitat naturel ou d'une espèce est pris en charge par l'État et l'Union européenne. Par exemple, il existe un contrat Natura 2000 destiné à entretenir les haies. Il est possible de le mettre en œuvre afin de maintenir ces éléments linéaires, qui abritent les amphibiens durant leur phase terrestre.



Photo : F. Melki/Biotopie